

PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Pascal BERGER, Michèle ABERLENC, Jean-Luc DEVOUCOUX, Christian ABERLENC, Philippe LECHEVALIER, Christiane RIGAUD, Emilie CHEVALLIER, Anne JULLIEN, Daniel DEMIZIEUX, Joseph FAURE, Annick CHAUMIER, Patricia PIOTEYRY

POUVOIRS : Josselyne GILLIER : pouvoir donné à Jean ACHARD, Gilbert DUFRANE : pouvoir donné à Christian ABERLENC, Sébastien CHAMP : pouvoir donné à Patrick DEMMELBAUER.

ABSENTS EXCUSES : Aurélie MARTORELL, Audrey CARVALHO

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Christiane RIGAUD

Le quorum de 10 est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal réunion du 27 Juin 2024
- 1 - Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) réunie le 17 juillet 2024
- 2 - Demande de subvention auprès du Département de la Loire pour le mobilier et l'informatique de la médiathèque
- Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 27 JUIN 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) REUNIE LE 17 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-5,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article L.1609 nonies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024 modifiant les statuts de la communauté de communes Forez-Est pour intégrer, au nombre de ses compétences, la prise en charge des cotisations au SDIS des communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2024 modifiant modifie les statuts de la communauté de communes Forez-Est pour intégrer, au nombre de ses compétences, le Plan local d'urbanisme intercommunal

Vu le rapport, ci-annexé, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 17 juillet 2024 pour estimer le coût de l'exercice de ces compétences par la communauté de communes,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'un vote des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois à compter de sa transmission aux communes,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

- 1) D'approuver le rapport de la CLECT réunie le 17 juillet 2024 pour évaluer le coût des charges transférées à la communauté de communes Forez-Est du fait du transfert des compétences « prise en charge des cotisations a SDIS des communes » et « Plan local d'urbanisme intercommunal »
- 2) De donner tout pouvoir Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LE MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension de l'espace de la médiathèque. Il annonce l'aide financière, récemment accordée par la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, portant sur les travaux, le mobilier, l'informatique et l'augmentation des horaires. Cette aide, d'un montant total de 163 588 €, a déjà été encaissée le 8 aout 2024.

Et le Maire précise, qu'en complément, la Commune peut espérer obtenir une subvention départementale pour les futurs investissements de mobilier. Il fait part du plan de financement correspondant :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT SUBVENTIONNABLE (€ HT)	FINANCEURS SOLLICITÉS (ORGANISME OU COLLECTIVITE)	TAUX DE L'AIDE (%)	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	SUBVENTION ATTRIBUÉE O/N
Mobilier	48 882	État, DRAC	40%	19 553	0
		Département	25%	12 221	N
		Autofinancement	35%	17 109	
TOTAL				48 882	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour solliciter la subvention correspondante auprès du Département.

Oui cet exposé et après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorisent Monsieur Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département de la Loire, pour l'équipement en mobilier de la médiathèque, suivant le plan de financement présenté.

Autorisent Monsieur Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR L'INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension de l'espace de la médiathèque. Il annonce l'aide financière, récemment accordée par la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, portant sur les travaux, le mobilier, l'informatique et l'augmentation des horaires. Cette aide, d'un montant total de 163 588 €, a déjà été encaissée le 8 aout 2024.

Et le Maire précise, qu'en complément, la Commune peut espérer obtenir une subvention départementale pour les futurs investissements de l'informatique. Il fait part du plan de financement correspondant :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT SUBVENTIONNABLE (€ HT)	FINANCEURS SOLLICITÉS (ORGANISME OU COLLECTIVITE)	TAUX DE L'AIDE (%)	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	SUBVENTION ATTRIBUÉE O/N
Informatique	13 802	État, DRAC	50%	6 901	0
		Département	30%	4 141	N
		Autofinancement	20%	2 760	
TOTAL				13 802	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour solliciter la subvention correspondante auprès du Département.

Oui cet exposé et après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorisent Monsieur Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département de la Loire, pour l'équipement informatique de la médiathèque, suivant le plan de financement présenté.

Autorisent Monsieur Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Prise en charge de l'achat du fioul de l'église : L'église s'abime du fait de l'humidité. Le dernier plein de fioul de 1000 litres a été fait en 2021. Le conseil d'adjoint est favorable à cette prise en charge et il n'y a pas d'objection du reste du conseil municipal.

Méthanisation : des odeurs en provenance de la station de méthanisation de la ferme des délices sont récurrentes et dérangeantes. Les odeurs sont dues aux déversements des déchets et à l'épandage des boues. Les communes de Bellegarde, St Cyr, Montrond et St André sont impactées. Le propriétaire est informé qu'on suit le dossier de près et qu'une solution devra être trouvée.

Bulletin municipal : il n'y aura pas d'augmentation de tarif pour les annonceurs cette année.

Vente de fruits et légumes : Le mardi matin, vers la boulangerie, une vente de fruits et légumes sera assurée par M RAVIER.

Sports : Le terrain de foot est bien utilisé y compris par le club de Bellegarde qui s'entraîne 4 soirs par semaine à St André.

Bâtiments : les portes de l'église ont été repeintes.

Urbanisme : énumération des différentes demandes d'autorisation d'urbanisme. A la suite des déclarations d'achèvements des travaux, des contrôles seront organisés pour vérifier la conformité.

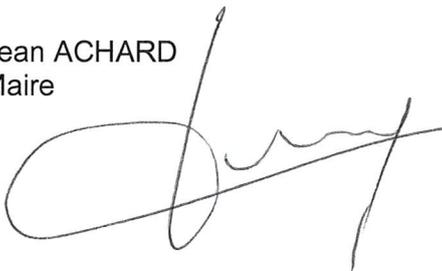
Travaux rue des rivières : Remise en état de la piste cyclable. 10 places de stationnement ont été créées.

Travaux rue de St Cyr : on attend toujours l'enrobé. Il y a un différend concernant la prise en charge financière de ces travaux. Les panneaux de signalisation vont être installés.

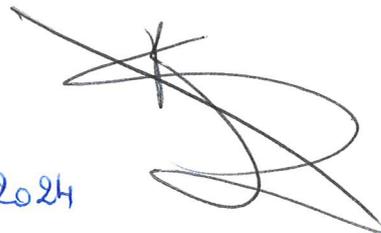
Ecole : 3 nouveaux tricycles ont été achetés pour un montant de 800 €. D'autres ont été réparés par nos agents municipaux.

Couvre-feu pour les mineurs : l'arrêté n'a pas été validé en l'état par la Sous-Préfecture. Il sera refait en cas de nouveaux troubles à l'ordre public.

Jean ACHARD
Maire



Christiane RIGAUD
Secrétaire de séance



Date de mise en ligne : 15 Novembre 2024